



## **Orientations pour le moyen terme 2009-2013 de la statistique d'entreprises**

**Jean-Marc Béguin , directeur des statistiques d'entreprises de l'Insee et rapporteur de  
l'inter formation statistiques d'entreprises**

**Un moyen terme dans la logique d'alternance des moyens termes précédents, marqué  
par les décisions de réorganisation prises dans la période 2004-2008.**

Que ce soit pour des opérations de rénovation ou pour la mise en place d'opérations nouvelles innovantes, les évolutions de la statistique d'entreprises sont relativement lourdes et par conséquent relativement lentes. De ce fait, chaque moyen terme se situe nécessairement dans la continuité du précédent. Il faut terminer les investissements entamés avant d'en lancer de nouveaux.

On perçoit cependant une sorte d'alternance entre statistiques de court terme et statistiques annuelles dans les investissements successifs des programmes statistiques du Cnis, eux-mêmes fortement influencés par les programmes européens :

- **1989-1993** : cette période a été caractérisée par la mise en place des règlements posant la base des concepts sur lesquels est assise la statistique d'entreprise avec les règlements sur les nomenclatures (NACE et NAF rev. 1) (1990), les unités statistiques (1993) et les répertoires (1993) ainsi que sur la mesure de la production (PRODCOM), (1991) et Intrastat (1991) qui accompagnent l'émergence du marché unique (entré en vigueur début 1993).

- **1994-1998** : avec la création de l'espace économique européen, il faut élaborer des règlements de fourniture de données ; ce seront les deux grands règlements SBS<sup>1</sup> (1997) et STS<sup>2</sup> (1998) qui fondent encore aujourd'hui toute l'organisation de la statistique d'entreprises. La France, très en pointe dans la préparation du règlement SBS sur la statistique structurelle, met alors au point sa 4<sup>ème</sup> génération des EAE (développement du projet puis mise en production). Le SEC<sup>3</sup> 95 devient un règlement (1996) de même d'ailleurs que la « loi statistique » (1997).

- **1999-2003** : le lancement officiel de l'euro et la création de la banque centrale européenne vont remettre l'accent sur les statistiques conjoncturelles (infra-annuelles). Sans que cela donne lieu à un projet unique global , la période est donc marquée par des efforts importants

---

<sup>1</sup> Structural business statistics : règlement sur les données annuelles dites encore « structurelles » ;

<sup>2</sup> Short term statistics : règlement sur les données conjoncturelles (infra-annuelles)

<sup>3</sup> Système européen de comptes

sur tous les indicateurs infra-annuels : volume (amélioration des délais de l'IP1<sup>4</sup>), commandes (mise en place des indicateurs), prix (développement d'indices de prix à l'import et à l'export dans l'industrie et auprès des services aux entreprises), chiffres d'affaires (délais, indicateurs avancés dans le commerce, indices de CA à l'export). Dans le même temps, la généralisation de la politique de libéralisation de la concurrence s'accompagne du recul, voire de l'interdiction, des politiques sectorielles et le développement corrélatif des règlements « horizontaux ou intersectoriels » : déchets (2002), sciences et technologie (2004), société de l'information (2004), innovation (2004). Ces règlements mettent à mal l'organisation essentiellement sectorielle de la statistique d'entreprise en France, même si des règlements et des problématiques purement sectoriels subsistent (en matière agricole, environnementale, touristique, de transports etc...) mais qui ne viennent pas impacter « l'économie générale » du système.

- **2004-2008** : retour de balancier logique, ce nouveau programme quinquennal va jeter les bases d'évolutions majeures dans le champ de la statistique sectorielle cette fois-ci, avec le programme de rénovation de la statistique structurelle dit Resane (ainsi qu'annoncé dès l'introduction du programme lui-même). Dans le même temps, des réorganisations fortes, à l'initiative des services statistiques d'abord, puis du gouvernement avec la RGPP et le rattachement de la partie statistique du Sessi et des statistiques du tourisme à l'Insee, conduisent à concentrer à l'Insee la quasi totalité de la production de statistiques structurelles et conjoncturelles au sens des règlements déjà évoqués<sup>5</sup>, afin de pallier les difficultés mises en évidence lors du moyen terme précédent. Seules subsistent dans les services statistiques ministériels, les statistiques purement sectorielles : les enquêtes sur les IAA au ministère de l'agriculture, et les enquêtes traditionnelles dans le domaine de la construction et des transports regroupées au sein du SOeS<sup>6</sup> ainsi que les enquêtes dans le domaine de la recherche au ministère de l'éducation nationale.

**C'est donc dans ce contexte que va s'ouvrir le prochain moyen terme 2009-2013.**

Les conditions d'une optimisation des moyens de production sont réunies dans la mesure où ceux-ci sont concentrés à l'Insee. En même temps, cette organisation est nouvelle et il va falloir un certain temps pour assurer le mélange des cultures et en tirer les bénéfices potentiels.

Parallèlement, l'Insee dont on vient de voir le rôle de plus en plus central dans la statistique d'entreprises se lance de son côté dans une réflexion sur son propre moyen terme. Des évolutions stratégiques majeures en sont attendues, que ce soit dans le domaine de l'organisation territoriale des travaux, de la place de la méthodologie et des méthodes de production, ou du rôle de la qualité dans son processus de production. Ces orientations, même si elles ne touchent pas les thèmes qui intéressent directement les utilisateurs, ne sont évidemment pas neutres au regard de la statistique d'entreprise. Il est cependant encore trop tôt pour les exposer plus en détail. Mais il faut retenir qu'elles pourraient exercer une influence déterminante dans le déroulement du prochain moyen terme.

**Les principales orientations de la période 2009-2013** seront caractérisées par :

1. La poursuite des investissements entamés dans la période précédente (comme toujours) : essentiellement Resane/Fusain<sup>7</sup> et le changement de nomenclature.

---

<sup>4</sup> Indice de la production industrielle

<sup>5</sup> Y échappent toujours les statistiques structurelles produites dans les domaines bancaire, des assurances et de la recherche ; par ailleurs les indicateurs conjoncturels relatifs au marché de l'emploi relèvent de la DSDS (mais sont bien du ressort de l'Insee).

<sup>6</sup> Service de l'Observation et de la Statistique au MEEDAT

<sup>7</sup> Fusain est le pendant au Sessi du programme Resane développé à l'Insee.

2. Le lancement d'investissements nouveaux du côté des statistiques infra-annuelles : ceux-ci se situent pleinement dans la logique d'alternance des investissements, déjà énoncée. Ils sont la conséquence des efforts menés de façon probablement trop disparate et sous la pression d'une forte demande de la BCE dans la période 1999-2003 : la statistique conjoncturelle est relativement fragile sur le plan méthodologique ; sa cohérence avec la statistique structurelle n'est pas assurée à un degré tel qu'elle satisfasse pleinement les pouvoirs publics ; ses outils ne constituent pas, à proprement parler, un « système » comme ce sera le cas désormais pour ceux de la statistique structurelle avec Resane ; enfin la fusion avec le Sessi va entraîner une nécessaire refonte des systèmes d'information respectifs, conçus jusqu'à présent dans une totale indépendance. C'est pourquoi une vaste refonte s'impose, même si son objectif principal n'est pas de fournir des éléments fondamentalement nouveaux pour les utilisateurs.
3. Les demandes traditionnelles (économie de la connaissance, mondialisation, capital immatériel, relations inter-entreprises) et l'approfondissement de la connaissance sectorielle en particulier pour l'Insee dans le tertiaire (sur le commerce électronique et les réseaux d'enseigne en particulier) et désormais dans l'industrie (connaissance des marchés), n'ont évidemment pas disparu et ce moyen terme devra continuer de veiller à y répondre.
4. La réponse à des besoins nouveaux : les réflexions sur le moyen terme orchestrées par le Cnis ont mis en évidence trois thèmes majeurs : la production d'informations à un niveau plus fin que le niveau national, le développement durable et la production de statistiques pour des ensembles particuliers : PME versus grandes entreprises, émergence des entreprises de taille intermédiaire, entreprises cotées, entreprises patrimoniales, secteur des services à la personne, économie solidaire et sociale,...

Comme d'habitude, **le champ de ce programme** restera centré sur les opérations statistiques qui sont dans le champ direct de la DSE<sup>8</sup> ou dans celui qu'elle coordonne. En sont notablement exclues :

- les statistiques produites par la DSDS<sup>9</sup> ou les SSM dits sociaux sur le champ de l'emploi, lesquelles vont bénéficier de développements très importants sur la période (Epure 2, non salariés,...) ; ceux-ci ont déjà été présentés au Cnis par ailleurs ;
- les statistiques produites sous la maîtrise d'ouvrage de la DDAR<sup>10</sup> : la question du transfert des maîtrises d'ouvrage de tous les systèmes de production statistique aux seules deux directions statistiques en charge des ménages et des entreprises sera posée dans le cadre du moyen terme de l'Insee. Pour l'instant cependant les responsabilités restent claires et le champ de la connaissance locale de l'appareil productif et de son développement (emploi, mais aussi investissements ou autres facteurs productifs) sont hors du champ de ce programme ; on verra simplement comment nous pouvons y contribuer ;

---

<sup>8</sup> Direction de la statistique d'entreprises

<sup>9</sup> Direction des statistiques et des données sociales

<sup>10</sup> Direction de la diffusion de l'action régionale

- les statistiques purement sectorielles : elles sont explicitées dans le cadre des formations sectorielles correspondantes et sont le plus souvent produites par des équipes de production des SSM correspondants. On présentera cependant le panorama général des enquêtes dites thématiques, réalisées par l'Insee, dans la mesure où il peut y avoir conflit d'intérêt entre des préoccupations de nature sectorielle et des préoccupations transversales.

On a rappelé plus haut quelques décisions d'organisation (centralisation à l'Insee des maîtrises d'œuvre) évidemment cruciales. Ce ne sont pas les seuls éléments de contexte qui encadrent les statistiques sur le système productif. Avant de détailler dans une deuxième partie les orientations proprement dites, rapidement exposées ci-dessus, on va donc rappeler les principales contraintes et opportunités au milieu desquelles va se dérouler le prochain moyen terme. Que ce soit en termes de réponses à des contraintes externes (1<sup>ère</sup> partie) ou en termes de réponses à la demande (2<sup>ème</sup> partie), tout ce qui a la dimension « d'engagement à faire » ou « d'impact sur ce qui sera fait » est indiqué en italique souligné, même si tout cela est évidemment subordonné à la disponibilité de moyens.

## **1<sup>ère</sup> partie : Les éléments de contexte : davantage de contraintes ou d'interrogations que d'opportunités**

### **1-1 - Les règlements européens**

#### **a) Les grands règlements d'infrastructure**

Le règlement sur les unités statistiques n'est pas en discussion à l'heure actuelle. On continuera donc à s'appuyer sur les unités qu'il consacre<sup>11</sup>. On notera simplement que les décisions récentes prises par l'Insee en mai 2008<sup>12</sup> sur la définition de l'unité statistique "entreprise", consacrées notamment par l'article 51 de la LME<sup>13</sup>, vont nettement renforcer la distinction entre « unité légale » et « entreprise » : à relativement court terme dans la classification par taille des unités statistiques lorsque celles-ci sont censées être des entreprises. ; sur la fin de ce moyen terme, lorsque des profilages en suffisamment grand nombre auront permis de redéfinir des unités « entreprises » économiquement pertinentes au sens du règlement, au sein des plus grands groupes français.

Les règlements sur les nomenclatures (NACE et CPA) auront été l'une des grandes affaires du moyen terme précédent. Si leur publication est maintenant derrière nous, leur mise en œuvre dans l'ensemble des statistiques jusqu'au stade de la comptabilité nationale sera l'une des toutes premières priorités de la période que l'on détaillera dans la 2<sup>ème</sup> partie.

Le règlement sur les répertoires (2186/93) a évolué avec de nouvelles exigences<sup>14</sup> et en particulier la reconnaissance des groupes, la nécessité de les identifier par les liens de

<sup>11</sup> Pour les spécialistes : l'entreprise, l'unité institutionnelle, le groupe d'entreprises, l'unité d'activité économique (UAE), l'unité de production homogène (UPH), l'unité locale (UL), l'unité d'activité économique au niveau local (UAE locale) et l'unité de production homogène au niveau local (UPH locale).

<sup>12</sup> Adoption de 14 propositions de Resane phase 2 par le comité direction de l'Insee. En particulier a été entériné le fait qu'on ne considérera plus a priori qu'une société filiale d'un groupe (qui est donc une unité légale) constitue en elle-même une entreprise. Lorsqu'on aura affaire à des groupes, les entreprises seront donc soit le groupe dans son ensemble - ou plus précisément sa restriction française - soit ses divisions opérationnelles. Voir plus loin § 2.1.a

<sup>13</sup> Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 ; voir plus loin § 1.2.b)

<sup>14</sup> Un nouveau règlement a été adopté le 20 février 2008 (N°177 /2008). Est désormais exigé l'enregistrement du contour du groupe, des données d'identification (groupe entièrement résident, groupe tronqué sous contrôle local

contrôle entre leurs unités légales, et de les caractériser par des données démographiques et économiques. Pour l'essentiel, le dispositif LIFI permet d'y répondre. Il devrait lui être substitué dans le courant de ce moyen terme une exploitation des données fiscales dont on a déjà pu expertiser la bonne cohérence avec les résultats fournis par LIFI. Ceci permettra donc quelques gains de productivité.

b) Les deux grands règlements de fourniture de données STS et SBS

Ils viennent d'être revus : STS en 2005 avec le règlement 1158/2005 qui officialise les efforts réalisés par gentleman's-agreements dans la période 1999-2003 ; SBS en 2008 par le règlement 295/2008 (SBS recast) qui introduit essentiellement des allègements pour les petits pays et encourage le recours aux données administratives auxquelles la France fait déjà largement appel. Il donnent lieu à toutes sortes d'enquêtes qui constituent la colonne vertébrale du programme de travail de l'Insee en matière de statistique d'entreprises. Les deux révisions n'entraîneront guère en elles-mêmes de modifications marquantes pour la France qui les respecte à l'heure actuelle très bien.

c) Les règlements intersectoriels

Les règlements cités dans l'introduction continuent de s'appliquer, sans modification dans leur périodicité pour l'instant. Après les décisions de centralisation de la maîtrise d'œuvre (TIC, CIS), la France y consacre des moyens importants et y fait désormais face sans problème. En revanche, comme on le verra au § 2.3, ils ne sont pas loin de saturer les moyens de production actuels.

La nouveauté provient du règlement sur les FATS (716/2007). La France fournissait jusqu'à présent des données à Eurostat sur une base volontaire. Elle va désormais devoir le faire dans le cadre du règlement. Si la partie Inward<sup>15</sup> ne devrait guère poser problème, la France a demandé (et obtenu) des dérogations pour la partie Outward<sup>16</sup>, jusqu'en 2010, année à partir de laquelle nous devons fournir les 3 variables immédiatement obligatoires de ce règlement (nombre de filiales, chiffres d'affaires, nombre de personnes employées) à compter de l'année de constat 2008. La réponse à ce règlement nécessitera la mise en place d'une enquête nouvelle, cette information n'existant pas dans des sources administratives à l'heure actuelle.

Par ailleurs, des enquêtes pilotes, prévues par le règlement sur les deux volets Inward et Outward, sont en cours de réalisation . Elles pourraient conduire, là encore, à la mise en place d'interrogations complémentaires auprès des groupes si Eurostat concluait à la faisabilité de ces questionnements, en particulier sur la mesure de la part intra groupes des échanges internationaux.

d) PRODCOM

Le règlement sur la « production commercialisée » remonte comme on l'a vu au début des années 90<sup>17</sup> Il sert principalement à la détermination de la répartition par produits de la production industrielle, ce qui a plusieurs applications importantes : analyse fine des

---

et groupe tronqué sous contrôle étranger), des données démographiques (date de début du groupe résident/tronqué, date de cessation du groupe...) et économiques (APE du groupe, nombre de personnes occupées) ; certaines de ces données (pour les seuls groupes multinationaux) doivent également être transmises annuellement à Eurostat

<sup>15</sup> Données sur les filiales françaises de groupes étrangers

<sup>16</sup> Données sur les filiales hors UE de groupes français (plus exactement sur des sociétés hors UE contrôlées par des sociétés françaises)

<sup>17</sup> Le détail des statistiques à fournir (nomenclature de produits, périodicité et unités de mesure) est cependant modifié et fixé chaque année.

secteurs industriels, contribution à la connaissance des marchés des produits industriels, élaboration des comptes nationaux (en particulier de certains aspects du tableau des entrées-sorties). Ses résultats servent également de base à la détermination des échantillons des enquêtes mensuelles de branche (elles-mêmes à la source de l'IPI) et sont également utilisés dans le domaine de l'environnement dans les exercices de quantification de flux de matières ou de l'impact des réglementations relatives à certains produits.

Ce règlement est fréquemment l'objet de propositions de réductions drastiques de la part de pays pour qui il n'est pas une pièce maîtresse du système statistique ou qui préféreraient lui substituer un développement de statistiques sur les services.

Malgré ce contexte, et sauf contraintes externes très fortes, la France devrait continuer la collecte des données de production à un niveau de détail proche du niveau actuel, en accord avec les professionnels concernés, comme s'y était engagé le Sessi lors de la mise en place de l'EAP (enquête support de la réponse à PRODCOM).

e) MEETS<sup>18</sup>

Ce programme d'Eurostat d'environ 25 millions d'euros, qui doit s'étaler de 2008 à 2013, sera la grande intervention de la Commission sur la période. Ses modes d'intervention se partagent en études par appel d'offres, subventions en cofinancement avec les pays ou en propositions de groupes de travail de type ESSnets. Rappelons que ce programme se décline selon quatre axes<sup>19</sup> :

1. Révision des priorités et développement de nouveaux indicateurs
2. Allègement et rationalisation de tous les règlements
3. Modernisation de la collecte de données
4. Simplification d'Intrastat

Dans le cadre du premier axe, Eurostat a d'ores et déjà invité les pays à lui faire des propositions de détermination de domaines (voire de règlements entiers) dits « de moindre importance » correspondant à ce qu'on a appelé les priorités négatives il y a quelques années ; il s'agirait de variables qui seraient retirées des règlements, ou collectées à des niveaux plus agrégés, ou sur des territoires de plus haut niveau, ou avec des périodicités moindres. Même les deux principaux règlements, SBS et STS, qui viennent d'être révisés, sont concernés par l'exercice.

Il est évidemment impossible de savoir à l'avance si les propositions finales, qui résulteront de la synthèse des propositions des États membres, seront bouleversantes ou marginales ; mais en tout état de cause, elles ne seront pas sans conséquences sur les programmes de travail ; sauf lorsqu'une opération est supprimée, toute modification est d'abord source de coûts avant d'être source de gains (il faut revoir en général les questionnaires, les programmes de traitement, ceux d'envoi des résultats à Eurostat, etc.). De plus selon le contexte et les règlements visés, on peut vouloir conserver l'interrogation primitive au plan national.

Au titre du deuxième axe, Eurostat propose en 2009 des actions visant à améliorer la cohérence entre les statistiques de la balance des paiements et celles du tourisme ou du

---

<sup>18</sup> Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et le commerce

<sup>19</sup> En anglais :

1. The development of target sets of indicators and review of priorities
2. A streamlined framework of business-related statistics
3. Implementation of a more efficient way of collecting data
4. The modernisation and simplification of Intrastat

commerce (ajustement CAF-FAB), à implémenter le répertoire européen de groupes<sup>20</sup> ou à procéder à des profilages<sup>21</sup>. En liaison avec la phase 2 de Resane (cf. 2<sup>ème</sup> partie 2.1.a) la France devrait participer à un ESSnet sur les profilages.

La France est moins concernée par le troisième axe dans la mesure où il s'agit d'impulser des réingénieries du type de Resane (recours à des sources administratives en parallèle aux techniques d'enquêtes) et où le numéro Siren facilite énormément les rapprochements de sources, fondement de la modernisation proposée. L'UMS entreprises de la DSE pourrait toutefois être concernée et intéressée par des réflexions sur les tirages d'échantillons et leur couplage avec les sources administratives.

Enfin au titre du quatrième axe, Eurostat propose de faire développer des outils dans le domaine de l'automatisation du transfert de données dans le cadre d'appel d'offres ou de subventions. Ce dernier concerne très spécifiquement la douane qui est contactée directement par Eurostat.

## **1-2 - Le contexte administratif français**

### **a) La MRCA**

En parallèle de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le gouvernement a lancé une opération dite de « mesure et réduction des charges administratives », pilotée par la DGME<sup>22</sup>. Cette opération a confirmé le très faible poids de la statistique publique dans les charges administratives globales des entreprises (de l'ordre de quelques dizaines de millions d'euros, en prenant en compte la petite centaine des enquêtes existantes, tous services enquêteurs confondus, Insee et SSM). Mais elle a aussi confirmé le souci de la plupart des entreprises de les voir baisser, malgré le succès des mesures prises lors du moyen terme précédent :

- distinction formelle entre enquêtes obligatoires et non obligatoires ;
- officialisation du comité du secret ;
- et surtout renforcement de la possibilité d'accès aux sources administratives pour tous les statisticiens (SSM compris).

A l'occasion de la mise en place de la 1<sup>ère</sup> ESA (enquête sectorielle annuelle ; cf. plus loin), sera expérimentée une mesure systématique de la charge statistique sur une enquête de grande envergure<sup>23</sup>. Cette mesure sera progressivement généralisée en cas de succès ; il s'agit de maîtriser la charge, pas de la réduire systématiquement, tant les mesures de réduction ont été importantes jusqu'ici d'une part, et sont fortes les demandes d'informations nouvelles de l'autre.

Les conclusions de la MRCA ne devraient pas remettre en cause des opérations existantes. Quelques « chantiers de simplification » pourraient néanmoins démarrer sur quelques enquêtes particulières dont se plaignent plus spécifiquement les entreprises<sup>24</sup>. Par ailleurs, la

---

<sup>20</sup> EuroGroups register (EGR).

<sup>21</sup> Le profilage d'un groupe est l'action (statistique) qui consiste à définir en son sein, pour les seuls besoins statistiques, les unités entreprises, économiquement pertinentes, qui viendraient alors se substituer, en statistique d'entreprise, aux filiales-unités légales. Ces unités "entreprise" correspondent en général à ce que les groupes eux-mêmes désignent sous le terme de "branche opérationnelle" ou "division opérationnelle". Toute la question tourne autour des conditions s'autonomie des sous-ensembles ainsi formés.

<sup>22</sup> Direction Générale de la Modernisation de l'Etat

<sup>23</sup> Plus de 110 000 entreprises interrogées, qui seront toutes questionnées sur le temps qu'elles ont dû consacrer à la réponse au questionnaire ESA. Seules quelques expériences ponctuelles ont eu lieu jusqu'à présent

<sup>24</sup> Le champ le plus visé est celui des enquêtes de la DARES, non pris en compte ici. Mais quelques enquêtes du Système Statistique d'Entreprises sont aussi concernées : EACEI, crédit-bail,...

DGME souhaiterait encourager des mesures plus générales avec lesquelles tout le monde est d'accord mais qui se heurtent à des problèmes de moyens : développement d'un portail unique de collecte par Internet, quel que soit le service enquêteur, unification de la présentation des questionnaires par exemple. Enfin, elle impulse des mesures de normalisation qui pourraient à plus long terme intéresser la statistique publique, telle la création d'un « coffre fort de données » propre à chaque entreprise auquel les administrations n'auraient qu'à se connecter pour relever directement les informations qui les intéressent.

#### b) La LME<sup>25</sup>

Au-delà de la modification de la loi de 51 qui institutionnalise, entre autres, le Cnis et les comités du secret et du contentieux (article 144 de la LME), la statistique d'entreprise est touchée par l'article 47 qui institue l'ILC<sup>26</sup> et l'article 51 qui définit « quatre classes de taille des entreprises, pour les besoins de l'analyse statistique et économique ».

La création de l'ILC, si elle en diminue fortement l'influence quantitative, conforte néanmoins l'existence de l'indice du coût de la construction (ICC) qui n'est plus utilisé dans le plafonnement de l'indexation des loyers d'habitation suite à la mise en place du nouvel indice de référence des loyers (IRL) en janvier 2008.

En rapport avec sa plus faible utilisation, son coût est devenu probablement prohibitif, d'autant que le maintien de sa qualité exigerait la refonte du BGE<sup>27</sup> sur lequel il est assis. Nous serons donc amenés à en modifier la méthodologie, en le remplaçant par une évaluation fondée sur des techniques économétriques (mise en place de sous-indices hédoniques par catégorie de construction).

La publication prochaine d'un décret précisant d'une part la définition statistique des entreprises, et définissant d'autre part quatre classes de taille d'entreprises, va potentiellement fortement structurer toute la statistique d'entreprise. Dans l'esprit de la loi et selon les recommandations de la ministre dans une lettre au vice président du Cnis, ce sont en effet tous les grands résultats associés aux principales opérations statistiques qui pourraient devoir mentionner les parts respectives prises par les PME et les entreprises de taille intermédiaire.

#### c) La RGPP

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, la statistique d'entreprises est fortement impactée par la décision de rattachement des activités statistiques du Sessi à l'Insee.

Dans un premier temps, la priorité est bien sûr de concrétiser les engagements pris par le Sessi dans le cadre de Fusain, la partie industrielle de Resane, et d'assurer le succès de la nouvelle EAP (enquête annuelle de production). Rappelons que la réingénierie des statistiques structurelles a conduit dans le domaine industriel, à la fusion des anciennes EAE et EAB<sup>28</sup>. Cette fusion était l'aboutissement logique de la constatation de l'incohérence quasi-structurelle entre données provenant de ces deux sources séparées et indépendantes. Malgré toutes les tentatives antérieures d'amélioration, la seule façon d'assurer que la ventilation du CA d'une entreprise entre toutes ses branches redonne bien le CA total, est bien d'interroger centralement l'entreprise et de lui demander de décomposer son CA total

---

<sup>25</sup> Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008

<sup>26</sup> Indice des loyers commerciaux

<sup>27</sup> Bordereau Général d'Évaluation, qui se rapporte à la situation des prix de 1987

<sup>28</sup> Respectivement enquête annuelle d'entreprise et de branche

en chacune de ses branches<sup>29</sup>. Cette orientation sera maintenue, comme on l'a vu par ailleurs à propos de PRODCOM dont l'EAP constitue le vecteur de collecte.

Dans un second temps, cette fusion nécessitera de résoudre un certain nombre de problèmes techniques et humains, d'interconnexion informatique et de convergence des systèmes d'information en particulier, au-delà des nombreux problèmes administratifs qui ne sont pas du ressort du Cnis. Ceci occupera une grande partie de ce moyen terme.

Ce n'est que dans un troisième temps, et plus probablement en fin de période et au cours du moyen terme suivant, que l'on pourra toucher les dividendes de cette fusion.

### **1-3 - Les technologies de l'information**

Avec le recours aux sources administratives, ce qu'on a appelé à la fin des années 90 les « nouvelles » technologies de l'information et de la communication ont été les deux grandes sources de gain de productivité de la statistique. Même si ces deux orientations restent totalement d'actualité, on peut se demander si la majeure partie des gains potentiels ne sont pas désormais derrière nous. Seule la généralisation de la collecte par Internet peut permettre d'espérer encore des gains substantiels en particulier si on arrive à intégrer des contrôles interactifs dès la saisie par les entreprises.

#### **a) Sirène**

Ainsi qu'on l'avait anticipé dans le précédent programme à moyen terme, le taux de transmission des données par EDI<sup>30</sup> entre les CFE et l'Insee atteint désormais 95 %. Ce taux pourrait croître encore avec le passage à des échanges dématérialisés d'une quinzaine de greffes des tribunaux de commerce, dont Lyon et Paris, mais on voit qu'on atteint les limites des gains encore possibles en approchant les 100%. En revanche, cela a bien apporté les gains de temps, d'efficacité et de fiabilité escomptés.

On attend désormais la systématisation de la norme d'échange dite « 2008 » mais on voit qu'on ne va pas tarder à atteindre une sorte de régime de croisière où la plupart des gains escomptables ont déjà été engrangés.

#### **b) la diffusion des résultats par Internet**

On a désormais totalement systématisé la diffusion par ce biais avec, entre autres, la nouvelle version du site Insee.fr. La restitution des résultats (plus ou moins personnalisés) vers les entreprises ne s'effectue pratiquement plus sous forme papier et devrait totalement disparaître au profit d'une diffusion accessible par Internet.

Des progrès restent à faire et devraient l'être au cours de la période 2009-2013 dans la mise en ordre des différents portails existants : sirène.tm, indices-pro, portail entreprises, Alisse etc. Le partage des responsabilités quant à la maîtrise d'ouvrage de ces sites qui se sont quelquefois développés à l'instigation des producteurs de données est désormais plus clair entre la direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) et les producteurs de données : les premiers sont chargés de définir les sites ; les seconds de les alimenter en données.

La fusion avec le Sessi conduira à basculer progressivement les données du site industrie.gouv.fr vers le site Insee.fr et à faire un bilan détaillé de l'expérience acquise par le

---

<sup>29</sup> Plus précisément d'ailleurs, l'EAP demande de ventiler le CA en produits, a priori bien connus dans les entreprises, et c'est le Sessi qui se chargera de reconstituer les branches.

<sup>30</sup> Echange de données informatisé

Sessi en matière de diffusion, en particulier pour ce qui est des données sectorielles. Une interrogation subsiste toutefois quant à l'avenir du site Alisse qui dépend désormais de la DDAR et qu'il faudrait adapter à la diffusion des résultats produits par le système d'information Ésane<sup>31</sup>.

### c) La collecte par Internet

Tous les services ont progressé sans que l'on n'ait encore atteint l'engagement que toute collecte de données de la statistique publique dans le domaine « entreprises » soit disponible sur Internet<sup>32</sup>. L'absence de visibilité sur les moyens rend difficile cet engagement même si des progrès seront à l'évidence encore accomplis ; la totalité des enquêtes infra-annuelles de l'Insee devrait ainsi être dotée de cette possibilité à la fin de ce moyen terme. Le Sessi est resté le service le plus en pointe, en atteignant dès 2009 l'engagement précédent pour les enquêtes de son ressort et en privilégiant désormais ce mode de collecte<sup>33</sup>.

La difficulté à laquelle se trouve confrontée la statistique d'entreprises est la gestion de la multiplicité des sites de collecte et des mots de passe correspondants jointe aux nécessaires mesures de sécurité à respecter. La demande forte des entreprises serait donc de disposer d'un portail unique permettant l'accès à toutes les enquêtes. Le prochain moyen terme devrait voir la réunification des portails actuels de l'Insee et du Sessi ; il est malheureusement peu probable que l'on puisse aller au delà.

## **2<sup>ème</sup> partie : Les principales orientations, marquées par des incertitudes sur les moyens**

La période à venir sera marquée par le contexte qui vient d'être décrit, caractérisé entre autres par une forte réduction des effectifs et certaines incertitudes qui ne devraient être levées qu'en fin d'année. Dans ces conditions, il a paru plus prudent d'exposer des priorités décroissantes plutôt que de prendre des engagements que l'on n'est pas sûr de tenir. La situation en début de période est bien connue ; celle de la fin l'est beaucoup moins. S'agissant en particulier des enquêtes thématiques, on présentera un champ des possibles sans prendre encore d'engagement sur les réalisations.

### **2.1 L'achèvement des investissements entamés : infrastructures et statistiques structurelles**

#### a) Resane<sup>34</sup> et Fusain<sup>35</sup>

---

<sup>31</sup> Ésane pour « Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises » est le système d'information produit par le programme « Resane ». Il remplace les anciens systèmes EAE, SUSE et SIE.

<sup>32</sup> En particulier, l'ESA à son lancement en 2009, c'est à dire la partie « enquête » de Ésane, ne le sera pas.

<sup>33</sup> Concrètement, le Sessi n'envoie même plus de questionnaire papier pour certaines enquêtes et en particulier pour l'EAP. Il donne juste l'adresse du site où trouver le questionnaire ; ce n'est que si l'entreprise déclare ne pas pouvoir répondre par Internet qu'il fournit un questionnaire papier.

<sup>34</sup> Pour REfonte des Statistiques Annuelles d'Entreprises. Il s'agit d'un programme de réingénierie statistique, composé de nombreux sous-projets qui mobilise, sous-traitants compris, près de quarante personnes. C'est donc un « gros » chantier dont la maîtrise est délicate.

<sup>35</sup> Fusion des Statistiques Annuelles dans l'Industrie : ce projet est mené par le Sessi et consiste en la fusion des anciennes EAE et EAB

La mise en production progressive des différents éléments du programme va révéler – ou non - les éléments de sa réussite. Rappelons que le système d'information qu'on se propose de construire est assis à la fois sur des enquêtes, - l'enquête sectorielle annuelle, l'ESA, pour tous les secteurs autres que l'industrie manufacturière et l'enquête annuelle de production, l'EAP, dans le domaine industriel - et sur l'exploitation simultanée des déclarations fiscales, douanières et sociales (emploi) des entreprises. Les enquêtes (ESA et EAP) sont lancées en début d'année, cependant que les données fiscales n'arrivent qu'à la fin du premier semestre. Viennent s'ajouter ensuite des données d'emploi et de commerce extérieur également collectées à partir de sources administratives.

L'ESA sera lancée sans retard au début 2009. Les résultats provisoires intermédiaires ne seront en revanche pas disponibles la première année à la date prévue (fin juillet) mais plus vraisemblablement fin septembre et les résultats définitifs ne devraient avoir été validés pour la fin de l'année 2009 qu'à un niveau de nomenclature plus agrégé que le niveau des classes mais suffisant pour alimenter la comptabilité nationale. Deux années seront donc nécessaires (2009 et 2010) pour mettre en œuvre pleinement la partie réingénierie du système et c'est en 2010 seulement que la totalité des engagements devraient être tenus. L'EAP de son côté devrait donner les résultats de Prodcop dès 2009 ; les outils d'interrogation spécifiques aux OPA<sup>36</sup> ne seront eux disponibles qu'en 2010.

Les parties plus proprement innovantes recouvrent trois éléments bien distincts qui ne seront mis en place qu'en 2010 au plus tôt et ne produiront donc leur effet qu'au delà :

- Un répertoire purement statistique (distinct de Sirène) permettra d'identifier tous les types d'unités statistiques dont la statistique d'entreprises a besoin et qui tireront parti des travaux menés par le groupe de travail du Cnis présidé par M. Salustro, suite aux décisions de Mai 2008 du comité de direction de l'Insee<sup>37</sup> d'en adopter les principales recommandations : unités légales, entreprises (au sens retenu par ledit groupe de travail), établissements, groupes, et réseaux d'enseignes. Il enregistrera également bien sûr la taille des unités<sup>38</sup> les liens entre ces différentes unités ainsi que les enquêtes aux échantillons desquelles elles appartiennent. Il devrait également être étendu au champ de l'agriculture<sup>39</sup> en fin de période. Ce répertoire, s'il fonctionne comme nous le planifions, devrait constituer une innovation majeure du prochain moyen terme, susceptible d'aider non seulement aux opérations d'ingénierie statistique mais aussi à toutes sortes d'études dans la mesure où il assurera des liens entre la dimension organisationnelle des activités productives (groupes, réseaux) et leur dimension spatiale. Il constituera la contribution majeure de la statistique d'entreprise à la demande de connaissance localisée des activités productives, justement par les liens entre les unités qu'il enregistrera.
- Le profilage<sup>40</sup> d'une centaine des plus grands groupes français, tel qu'il a été avalisé, toujours à la suite des travaux du groupe Salustro, par le comité de direction de l'Insee, ne pourra démarrer en régime de croisière qu'à l'automne

---

<sup>36</sup> organismes professionnels anciennement agréés qui vont perdre la responsabilité de la collecte des enquêtes annuelles de branche

<sup>37</sup> Ces décisions seront présentées par ailleurs au Cnis en correspondance avec les recommandations initiales du groupe de travail Salustro.

<sup>38</sup> Au sens du décret correspondant à l'article 51 de la LME ; ceci permettra de publier aisément de publier les résultats selon les catégories de taille visées le décret.

<sup>39</sup> Sous réserve de la réussite du prochain recensement de l'agriculture sur ce plan. C'est Sirène lui-même qui devrait bénéficier cette avancée qui sera ensuite répercutée dans le répertoire statistique.

<sup>40</sup> Voir plus haut note 21.

2010 au plus tôt. On espère pouvoir réunir suffisamment de moyens pour réaliser ces profilages dans un intervalle de deux ans.

- Le développement de produits de diffusion adaptés à ce nouveau système de production est encore en cours de définition. Au-delà des chiffres bruts, on espère produire régulièrement une description un peu systématique du système productif, par exemple sous la forme d'un ouvrage spécifique. Sa périodicité et même sa faisabilité ne sont cependant pas acquises.

#### b) Le changement de nomenclature

Le basculement réussi de Sirène en janvier 2008 a été le premier acte visible du changement de nomenclature (passage à la NAF dite rev. 2), grâce entre autres à l'interrogation, également réussie, dans les EAE en « double » nomenclature en 2007, qui a permis la codification en NAF rev. 2 des grandes entreprises. Mais en 2008, la totalité des statistiques infra-annuelles, est encore publiée en NAF rev. 1.

En 2008, on a donc pu interroger les entreprises dans les EAE directement en NAF Rev. 2. Le deuxième acte sera ainsi la publication en France des résultats des EAE 2008 (portant sur 2007) en NAF rev.2 ; la double codification pratiquée l'an dernier nous permettra de continuer en revanche à transmettre à Eurostat les résultats du règlement SBS encore en ancienne nomenclature (ainsi qu'il le demande).

Le basculement progressif des indicateurs de court terme au fur et à mesure de leur publication au début de 2009 constituera le troisième acte (volumes, prix, commandes et chiffres d'affaires, ainsi que les chiffres relatifs à la démographie d'entreprises, déclinée par secteurs). Ces publications s'accompagneront d'un changement de base pour chacun de ces indicateurs avec le passage en base et référence 2005<sup>41</sup>. Les publications correspondantes seront accompagnées de valeurs rétrospectives qui auront été rétopolées lorsque cela se sera avéré possible depuis 1993, souvent pour permettre la dessaisonnalisation des indices correspondants. Il s'agit d'un travail considérable, engagé le plus souvent depuis 2 ans. Certains indicateurs continueront de plus d'être calculés en interne en NAF rev. 1, en parallèle, pour les besoins de la comptabilité nationale. Ces travaux seront accompagnés de leur auto-documentation.

Comme on l'a vu plus haut, le quatrième acte sera la diffusion fin 2009 et début 2010 des résultats d'Ésane qui permettront de transmettre dès octobre 2009 pour les résultats préliminaires, puis en juin 2010 pour les chiffres définitifs, l'ensemble des données du règlement SBS en NACE rev. 2. En d'autres termes, à compter de 2009, toutes les publications de la statistique publique d'entreprises seront en NACE et NAF rev. 2. Mais la comptabilité nationale continuera de son côté d'être diffusée en rev. 1 et nécessite pour sa part qu'on continue de calculer indicateurs et agrégats en ancienne nomenclature. Ceci conditionne des charges de travaux élevées.

Le cinquième acte qui sera la traduction en nouvelle base de l'ensemble de la compatibilité nationale pour la base 2006/2007/2008 de ces comptes, constituera le principal challenge des comptes nationaux sur la période, dont les responsables dits « secteurs-produits » chargés des équilibres entre emplois et ressources et qui appartiennent à la DSE.

## **2.2 Le lancement d'investissements nouveaux : statistiques infra-annuelles**

---

<sup>41</sup> Base 2005 pour un indice pondéré signifie que les pondérations sont calculées sur l'année 2005 ; référence 2005, que la moyenne de l'indice est de 100 en 2005.

Ainsi qu'on l'a rapidement exposé dans l'introduction, le moyen terme précédent a mis en évidence un certain manque de cohérence entre certains indicateurs de court terme et leur pendant en statistique structurelle. C'est le cas en particulier des indices de chiffres d'affaires pour lesquels la démographie des entreprises est traitée différemment en annuel et en infra-annuel<sup>42</sup>.

Ceci est particulièrement pénalisant dans le tertiaire où on ne dispose pas d'indicateur de volume et où ces indices servent à la mesure de la production pour la confection des comptes trimestriels ; les comptes annuels sont eux assis sur les statistiques annuelles mesurées à partir des sources fiscales exhaustives et donc fortement impactées par les effets démographiques. Le diagnostic est tel qu'il est impératif de revoir la conception et par conséquent la chaîne informatique d'élaboration de ces indices.

Par ailleurs, des considérations internes de modernisation de chaînes informatiques quelquefois très anciennes des autres indicateurs de court terme (prix en particulier) , ainsi que la nécessité d'harmoniser les applications de l'Insee et du Sessi à la base de la confection de l'indice de la production industrielle, nous conduisent à entamer dès fin 2009 un projet de refonte de toutes ces applications, dans une même architecture informatique, modulaire, dont les composants pourront être réutilisés dans plusieurs processus. Les enquêtes de conjoncture participeront également à ce vaste chantier qui devrait s'étaler sur quatre ou cinq ans.

### **2.3 Les enquêtes thématiques**

Qu'elles soient anciennes ou apparues plus récemment, les problématiques qui intéressent la statistique d'entreprise peuvent être traitées soit par des études à partir de sources existantes, par rapprochement de ces sources ou recours à des techniques statistiques d'exploitation plus ou moins sophistiquées, soit par des investigations nouvelles, se traduisant par la mise en place d'enquêtes. Par définition de son programme à moyen terme, ce qui intéresse le Cnis est bien le programme d'enquêtes.

On a passé en revue dans la première partie le contexte juridique et technique des règlements européens ou des préoccupations plus proprement françaises qui donnent lieu le plus souvent à des enquêtes répétitives, annuelles ou infra-annuelles et quelques conditions de leur réalisation ou de leur diffusion. Reste à examiner le cas des enquêtes dites « thématiques ». Les enquêtes thématiques sont soit des enquêtes non récurrentes ou aperiodiques, soit des enquêtes pluriannuelles portant sur un thème particulier, par opposition avec les enquêtes annuelles régulières ou infra-annuelles. De fait, elles peuvent être purement ponctuelles mais sont le plus souvent reproductibles avec quelques évolutions sur le champ ou le questionnement<sup>43</sup>, à plusieurs années d'intervalle. Elles ne sont jamais infra-annuelles et complètent donc toujours la statistique structurelle.

Ce modèle d'enquête s'est développé depuis les années 90 au Sessi, puis a été repris par les autres services statistiques, notamment par l'Insee. Ces enquêtes ont permis de répondre à de nouveaux besoins d'information par des investigations qui pouvaient avoir un

---

<sup>42</sup> Leur méthodologie usuelle ne prend pas en fait ce qu'on appelle la démographie des entreprises. Plus précisément pour éviter de travailler sur des fichiers trop volumineux, on travaille sur un échantillon des déclarations administratives de TVA. Les évolutions de chiffres d'affaires sont alors calculées sur les entreprises présentes dans l'échantillon deux années consécutives. Ce faisant, on ne prend en compte ni les créations ni les cessations d'entreprises au cours de ces deux années (par définition). Or des études nous ont montré que ceci introduisait un biais dans le calcul de ces indices, particulièrement en période de retournement conjoncturel (forte hausse des créations ou des cessations).

<sup>43</sup> L'enquête la plus régulière, TIC qui est annuelle, est censée malgré tout évoluer sur certains volets chaque année.

côté expérimental ; elles sont devenues un élément de souplesse et d'adaptation essentiel pour le système statistique d'entreprises (SSE). Elles sont d'ailleurs reprises en tant que telles maintenant par Eurostat qui en a introduit le concept dans le cadre du règlement SBS<sup>44</sup>. Ce rôle est renforcé par la refonte en cours des statistiques annuelles d'entreprise (Resane) qui vise à consolider, resserrer et rationaliser un socle annuel de statistiques structurelles.

La réflexion sur le moyen terme 2009-2013 a conduit plusieurs formations du Cnis à proposer des investigations qui relèvent des enquêtes thématiques. C'est pourquoi, on propose ici de lister les enquêtes envisageables et d'esquisser seulement ensuite une programmation qui devra s'ajuster aux contraintes de moyens et aux aléas qui surviendront durant le moyen terme ; on a rappelé dans l'introduction de cette deuxième partie que ces aléas étaient à l'heure actuelle trop forts pour autoriser une programmation réelle.

#### a) Typologie des enquêtes thématiques possibles

Pour décrire la variété des enquêtes thématiques, on peut les classer en trois catégories qui correspondent à des contraintes temporelles plus ou moins fortes :

- les enquêtes récurrentes liées à la réponse à un règlement statistique européen avec un calendrier très contraint ;
- les enquêtes pluriannuelles liées aux besoins des comptes nationaux avec un calendrier moins contraint mais en phase avec les changements de base des comptes ;
- les autres enquêtes qui répondent à des besoins d'information exprimés par les formations du Cnis au niveau national et plus rarement régional ou par les commissions sectorielles des comptes. Le SSE en maîtrise le calendrier mais il gagnerait à réaliser ces enquêtes dans le cadre d'un calendrier connu à l'avance et validé par le moyen terme.

Sur le fond, il s'agit :

- soit d'investigations sur l'immatériel, l'innovation et les relations interentreprises, toutes liées à une approche statistique d'une économie fondée sur la connaissance (« knowledge-based economy ») ; à l'avenir, la problématique du développement durable devrait conduire à de nouvelles investigations. Il s'agit alors d'enquêtes intersectorielles.
- soit d'enquêtes sectorielles pures dans le tertiaire ou l'industrie : comme on l'a signalé dans l'introduction, ces deux types d'enquêtes étant désormais toutes réalisées par l'Insee<sup>45</sup>, il peut y avoir un conflit de programmation temporelle.

S'appuyant sur les enquêtes thématiques passées (dont on trouvera une liste en annexe 1) et sur les projets actuels et les demandes du Cnis telles qu'on les a perçues, il est possible de dresser la liste des enquêtes thématiques envisageables.

#### b) Les enquêtes récurrentes européennes<sup>46</sup>

---

<sup>44</sup> Sous le nom d'enquêtes ad-hoc : l'idée est de monter des enquêtes dont les échantillons ne permettent qu'une interprétation au niveau européen, les échantillons nationaux étant trop petits, ceci pour diminuer la charge globale de réponse.

<sup>45</sup> Inversement les enquêtes sectorielles menées par le SSP dans le domaine des IAA ou par le SoeS dans le domaine construction transports ne seront pas abordées ici car elles l'ont été dans les programmes à moyen terme des formations spécialisées qui leur correspondent.

<sup>46</sup> On les avait rappelées aux points 1.1 c ou 1.1 e.

Ces enquêtes complètent le socle de demandes régulières liées aux règlements des statistiques structurelles et de court terme (SBS et STS), lesquels comportent des demandes pluriannuelles qui ne sont pas reprises ici (cas des consommations d'énergie, des dépenses antipollution, ou des enquêtes sur la R&D ).

\* Enquête sur l'innovation, dite Common Innovation Survey (CIS) : enquête lourde tous les quatre ans (2005, 2009, ...), enquête légère tous les deux ans (2007, 2011, ... ).

\* Enquête sur les technologies de l'information et des communications, dite TIC. Enquête annuelle depuis 2006 et dont l'annualité vient d'être reconduite. Eurostat propose néanmoins des volets spécifiques nouveaux chaque année.

\* Enquêtes sur les déchets non dangereux dans l'industrie et le commerce. Ces enquêtes visent à répondre tous les deux ans au règlement statistique sur les déchets. Des techniques d'estimation peuvent permettre de ne pas réaliser ces enquêtes tous les deux ans, tout en répondant au règlement.

\* Enquête ad hoc liée au règlement SBS. Un dispositif particulier permet à Eurostat de proposer une enquête thématique pour une année précise. La France a ainsi accepté le projet d'enquête sur l'accès au financement des PME en 2010.

\* enquêtes sur les FATS (volets Inward et Outward) : comme on l'a vu au § 1.1 c, à compter de 2010, la France devra fournir des informations dont nous ne disposons pas à l'heure actuelle, et qui nécessiteront la mise en place de deux interrogations spécifiques respectivement auprès des groupes français et étrangers.

#### c) Les enquêtes pluriannuelles pour les comptes nationaux

\* Enquête sur la demande de services qui sont une sorte de cadre achats sur les services

\* Enquête sur les dépenses immatérielles : leur suivi a été enlevé dans le passage des EAE à l'ESA mais le besoin de les connaître est toujours important pour les comptes même si c'est avec une moindre fréquence.

\* Enquête sur la production intégrée (intra-entreprises<sup>47</sup>) : cette enquête est nécessaire pour le respect du SEC lorsqu'il y a production auto-consommée de consommations intermédiaires. C'est la mise en œuvre des profilages qui déterminera l'importance de ces échanges et l'urgence de sa mise en œuvre.

#### d) Les autres enquêtes thématiques

Parmi ces enquêtes certaines sont purement sectorielles (notées s), d'autres intersectorielles (notées i).

\* Enquête sur les points de vente dans le commerce de détail (s)  
Il s'agit d'une investigation auprès des établissements du commerce conduites tous les 5 à 10 ans pour mieux cerner les performances des magasins et leur dynamique, par exemple en observant des chiffre d'affaires par mètre carré.

\* Enquête sur le commerce électronique (i)

---

<sup>47</sup> Que ceci corresponde à une même unité légale ou à plusieurs unités légales si on est intra-groupes

Plusieurs enquêtes ont déjà été consacrées à ce sujet. Un groupe de travail de la commission des comptes du commerce concluait à l'intérêt d'une enquête spécifique, l'enquête européenne TIC ne permettant pas l'observation fine et large attendue.

\* Enquête sur les relations interentreprises (i) :

Il s'agit en particulier de mieux connaître des relations de sous-traitance ; mais la précédente enquête sur ce sujet a montré que se développent de nombreuses formes de partenariat ou de contrats qui ne vont pas toujours jusqu'à la sous-traitance et qu'il est important de connaître.

\* Enquête sur les réseaux d'enseigne et sur les contours de réseaux (i)

Cette enquête relève de la famille d'enquêtes précédente sur les liaisons interentreprises en mettant l'accent spécifiquement sur les réseaux. Le groupe de travail Salustro du Cnis a montré l'intérêt de suivre l'évolution de la structuration du système productif par des enquêtes régulières.

\* Enquête pilote sur les associations intervenant dans les services aux particuliers (s)

Ce type d'investigation permettrait de mieux suivre l'ensemble des services aux particuliers pour les comptes nationaux et sectoriels. Ce faisant, on répondrait aussi aux demandes lancinantes sur l'économie sociale et sur le développement des services à la personne.

\* Enquête sur les marges commerciales par produit (s)

C'est une enquête un peu délicate mais intéressante pour la qualité des équilibres « Ressources – emploi » (ERE) dans le commerce, au sein des comptes nationaux. On cherche une mesure plus précise des marges commerciales dégagées par grandes catégories de produits de façon à consolider l'élaboration des comptes nationaux dans leur version détaillée par branches d'activité ; pour une soixantaine de « produits agrégés » au total, on met en regard dans ces ERE l'ensemble des ressources (production et importation) et l'ensemble des emplois (consommation intermédiaire des entreprises, consommation des ménages, exportation, ....) en tenant compte de la marge commerciale globale sur ces produits ; pour conforter ces données<sup>48</sup>, on envisage ainsi de collecter auprès des commerçants des taux de marge pour environ 400 produits détaillés, ce qui correspond au niveau de détail retenu pour la ventilation du chiffre d'affaires dans l'Enquête Sectorielle Annuelle Commerce ; par exemple en distinguant parmi le produit agrégé « meubles », les meubles et literie, le mobilier de bureau et le mobilier de jardin.

\* Enquête sur la stratégie de gestion de l'immatériel (i)

\* Enquête sur les investissements en TIC (i)

Plusieurs enquêtes ont abordé le thème de l'immatériel sur les aspects quantitatifs (les composantes de l'investissement immatériel) ou stratégiques. Plutôt que de rajouter quelques items dans les enquêtes annuelles, il semble préférable de mener une enquête spécifique sur ce thème. La difficulté est de l'articuler avec les enquêtes R&D, innovation ou TIC.

\* Enquête sur la stratégie d'internationalisation (i)

Le thème reste totalement d'actualité et figure dans les priorités d'Eurostat de meilleure connaissance de la mondialisation ; la généralisation de cette enquête par voie de règlement dépendra des leçons qu'on pourra tirer des enquêtes européennes récentes sur le sujet.

\* Enquête sur le changement organisationnel et l'informatisation (i)

---

<sup>48</sup> Faute de ce détail, on est obligé de considérer aujourd'hui que les taux de marge sont uniformes quels que soient les produits vendus par un commerçant ; on voit bien qu'une telle hypothèse est nécessairement fautive. On a renoncé par ailleurs à poser ces questions au sein de l'ESA.

On cite l'enquête pour mémoire mais le dispositif très complet mis en place à l'initiative du Centre d'Études de l'Emploi en 2006-2007 ne devrait pas être repris avant plusieurs années.

\* Enquête sur l'économie verte ou sur les éco-activités et les éco-produits

L'approfondissement de nos connaissances en matière de développement durable est une demande forte du Cnis dans le cadre de ce moyen terme. Il s'agirait d'une enquête totalement nouvelle dont les contours sont encore un peu flous. L'idée est de se mettre en capacité de connaître l'impact sur le système productif des diverses mesures de politique environnementale prise par les pouvoirs publics. A l'évidence certaines activités devraient être plus contraintes et d'autres au contraire encouragées (ce qu'on appelle justement les éco-activités). L'enquête aurait pour objet de produire une première caractérisation de cette économie à la fois en termes de champ et en termes de mesure.

Il faudra en outre préciser si on se concentre sur les activités qui se développent (éco-activités) ou si on vise à la fois les aspects positifs et négatifs.

A noter que des enquêtes sur les éco-activités et les éco-produits ont été menées par le passé par le Sessi mais dans un contexte différent et des problèmes de champ moins aigus.

\* Enquête sur la connaissance des fonctions filialisées

La mise en place des profilages fait craindre l'abandon de l'interrogation des filiales unités légales de certains groupes, spécialisées dans certaines fonctions de l'entreprise telle (transport, logistique, informatique, recherche) et partant l'amenuisement de la connaissance sur ces fonctions. Outre le fait que cette connaissance est nulle lorsque lesdites fonctions sont réalisées de façon intégrée aux entreprises lorsqu'il n'y a pas eu création de filiale spécialisée pour ce faire, il est apparu que cette critique ne pouvait fonder à elle seule le rejet des profilages et qu'il fallait pallier cet éventuelle diminution d'information par des enquêtes ad-hoc sur lesdites fonctions.

e) Moyens et organisation

La conduite de ces enquêtes nécessite une méthodologie et des moyens spécifiques. Des savoir-faire ont été développés à la fois au Sessi et à l'Insee. Il faudra les consolider maintenant que les deux services vont être fusionnés. En début de période, des moyens en questionnaires d'enquêtes existent à la fois à Caen et à Toulouse avec des équipes susceptibles de travailler aussi bien sur des enquêtes sectorielles qu'intersectorielles.

Du côté du Sessi, il y a d'une part une expérience ancienne de mise au point d'enquêtes en collaboration entre les différentes composantes du Sessi, sur les sujets les plus divers, et d'autre part des équipes de questionnaires ayant une longue habitude du contact avec les entreprises.

Du côté de l'Insee, on a adopté un dispositif qui s'appuie sur trois types de compétences : la gestion et la première valorisation de l'enquête dans un pôle en direction régionale, l'expertise méthodologique dans un autre pôle en direction régionale et enfin un pilotage de l'ensemble (de la conception à la diffusion) par une section à la direction générale, le tout travaillant en relations fréquentes et étroites selon un cahier des charges. Ces dernières années ont permis d'accroître la qualité de ces enquêtes développées au début de façon un peu artisanale (documentation, suivi de collecte avec stratégie de relance sélective, méthodologie d'apurement et de redressement, ...).

Au-delà des savoir-faire, se pose le problème des moyens consacrés à ces enquêtes sur les différentes compétences ; la ressource rare semble actuellement du côté des questionnaires d'enquêtes. Dans les deux cas, de très nombreux départs à la retraite font peser une forte incertitude sur les moyens disponibles. Il reste donc à fixer les moyens que l'on souhaite consacrer à cet exercice. Selon les moyens qui pourront être dégagés, le programme pourra être réalisé de façon plus ou moins complète par rapport aux demandes exprimées.

Il faut tenir compte enfin du fait que certaines enquêtes (dont certaines sont co-financées par Eurostat) pourraient être sous-traitées même si on n'a pas une grosse expérience de ce mode d'organisation.

Pour initialiser la réflexion, on suppose ici que l'on pourrait mener trois enquêtes par an ce qui était la moyenne des dernières années (Sessi + Insee réunis). On voit en tout cas qu'on ne pourra pas faire face à une demande croissante. On gagnerait sans doute à coupler enquête à reconduire simplement et enquête avec nouvel investissement conceptuel pour assurer un flux régulier d'enquêtes.

f) Esquisse de programmation

De façon purement indicative, on propose un calendrier à trois enquêtes thématiques environ par an. (quelquefois plus en escomptant sous-traiter certaines d'entre elles ou reprendre des questionnaires existants sans modification)

. **2009**

- . TIC
- . CIS lourde
- . Déchets non dangereux produits par l'industrie<sup>49</sup>
- . à rajouter<sup>50</sup> ? *contour de réseau ?*

. **2010**

- . TIC
- . FATS
- . Accès au financement des PME
- . A choisir : *Commerce électronique ?*

. **2011**

- . TIC
- . FATS
- . CIS légère
- . A choisir : *Points de vente?*
- . A choisir : *enquête pour les comptes nationaux (demande de services ?)*

. **2012**

- . TIC
- . FATS
- . A choisir : *enquête sur l'économie verte ?*

. **2013**

- . TIC
- . FATS
- . CIS lourde
- . A choisir : *enquête sur les stratégies d'internationalisation ? et/ou déchets ?*

---

<sup>49</sup> Cette enquête, outre la réponse au règlement sur les déchets, permettra de répondre à certains aspects institutionnels du Grenelle de l'environnement. Elle devrait aussi permettre de stabiliser la réponse au règlement sur les déchets de façon à pouvoir - espérons le - sauter l'interrogation de 2011.

<sup>50</sup> Il s'agirait moins d'une véritable enquête que de la mise en œuvre d'un dispositif informatique permettant de collecter des contours envoyés sous forme électronique par les têtes de réseau. L'étude de faisabilité en est faite actuellement par les informaticiens de l'Insee.

## **Conclusion : des progrès quasi certains attendus sur les statistiques de base, des incertitudes sur les aspects thématiques**

On a vu que les prochaines échéances véritablement nouvelles pour la statistique d'entreprise seront les publications en NAF rev 2 dès le début de l'année 2009, aussi bien pour les indicateurs infra-annuels que pour les statistiques structurelles fournies par les EAE, SUSE puis le SIE. Ces échéances seront tenues et c'est une nouvelle lecture de l'économie qu'elles devraient nous procurer.

Sous réserve que l'opération Ésane soit le succès escompté, le prochain moyen terme devrait bénéficier ensuite des retombées de l'énorme investissement consenti dans le précédent c'est à dire des améliorations attendues des statistiques structurelles en termes d'unicité des données, d'un meilleur contrôle de leur qualité et d'une disponibilité plus précoce. Leur assise sur un véritable répertoire<sup>51</sup> doit permettre de répondre aux aspirations de connaissance de sous-populations particulières qui se sont exprimées lors de la préparation de ce moyen terme dès lors que l'on saura repérer ces sous-populations dans le répertoire.

Le développement du répertoire statistique, dans la foulée de Resane, sera le troisième grand progrès, quasi-certain : il permettra non seulement d'envisager de recourir à de nouvelles unités statistiques mais aussi de contrôler la charge statistique des entreprises en même temps qu'on se donnera les moyens de mieux la connaître ex post par des interrogations spécifiques dans les enquêtes.

Un investissement majeur pour l'amélioration de la fiabilité et de la qualité des statistiques infra-annuelles sera également lancé dès la fin de 2009. Ses premières réalisations devraient aussi advenir avant la fin de 2013.

Plus incertaine est la vitesse avec laquelle le SSE pourra procéder aux profilages de groupes auxquels nous nous sommes engagés. Là aussi pourtant, une amélioration forte de la qualité des données, en particulier de leur pertinence et de la capacité des groupes à répondre aux enquêtes statistiques en est attendue.

Mais l'incertitude la plus forte concerne la programmation possible des enquêtes thématiques. Hormis grâce aux données de base fournies par les règlements STS et SBS dont on est sûr de disposer, la plupart des questions ne peuvent s'éclairer que par la mise en œuvre d'enquêtes thématiques ; des choix de priorité devront très certainement être faits pour rester dans la limite des moyens disponibles.

---

<sup>51</sup> On a vu plus haut que le répertoire statistique à l'usage de l'ensemble des statistiques s'entreprises ne sera disponible qu'en 2010. Mais on a déjà développé pour Ésane un répertoire à l'image de ce que pouvait être le FUL, fichier unique de lancement d'enquête, pour le Sessi.

## ANNEXE 1

Liste des enquêtes thématiques passées classées par année de réalisation (classement conventionnel car souvent la collecte est à cheval sur deux années)

### . 1991

- . Enquête Innovation technologique dans l'industrie

### . 1992

- . Enquête Éco-industries - Éco-produits

### . 1993

- . Enquête innovation dans l'industrie
- . Enquête sur les établissements du commerce de détail
- . Changement organisationnel (COI)
- . Appropriation technologique

### . 1994

- . Enquêtes mondialisation dans l'industrie et le commerce de gros

### . 1995

- . Enquête liaisons industrielles sur le partenariat industriel
- . Enquête sur les réseaux d'entreprises dans les secteurs juridiques et comptables
- . Enquête sur les réseaux de l'habillement
- . Enquête sur les bio-technologies

### . 1996

- . Enquête automatisation et informatisation industrielles
- . Enquête compétences pour innover

### . 1997

- . Enquête sur les réseaux de commercialisation dans le commerce de bricolage
- . Enquête innovation dans l'industrie

### . 1998

- . Enquêtes sur les changements organisationnels et l'informatisation dans l'industrie et les activités comptables
- . Enquête Éco-industries - Éco-produits

### . 1999

- . Enquête sur les points de vente du commerce de détail
- . Enquête sur les TIC

### . 2000

- . Enquête sur les réseaux d'enseigne
- . Enquête sur le commerce électronique
- . Enquête sur les échanges internationaux intra-groupe
- . Enquête sur les services à l'industrie

### . 2001

- . Enquête communautaire sur l'innovation CIS3
- . Enquête française sur l'innovation dans le commerce et les services
- . Enquête sur le recours aux services par les entreprises de commerce et services
- . Enquête sur les TIC

. **2002**

- . Enquête sur les bio-technologies

. **2003**

- . Enquête sur les relations interentreprises

. **2004**

- . Enquête sur le commerce électronique

. **2005**

- . Enquête sur les points de vente du commerce de détail
- . Enquête sur les moyens et modes de gestion de l'immatériel
- . Enquête sur les changements organisationnels et les technologies de l'information et de la communication (TIC)
- . Enquête communautaire lourde sur l'innovation (CIS4)

. **2006**

- . Enquête sur les TIC et le commerce électronique
- . Enquête sur les réseaux d'enseigne dans le commerce de détail (hors habillement-chaussures)

. **2007**

- . Enquête sur les TIC et le commerce électronique
- . Enquête sur le recours des entreprises industrielles aux services
- . Enquête sur les réseaux d'enseigne dans le commerce de détail (2<sup>ème</sup> vague avec habillement-chaussures)
- . Enquêtes sur les déchets non-dangereux dans l'industrie et le commerce
- . Enquête communautaire légère sur l'innovation

. **2008**

- . Enquête sur les TIC et le commerce électronique
- . Enquête sur les réseaux d'enseigne des services
- . Enquête sur les stratégies d'internationalisation